

Vers une double annexe en plus à la Croisée

VENDREDI 02 NOVEMBRE 2012

[Arnaud Crevoisier](#)

Fin août, le Conseil d'Etat annonçait l'agrandissement de la prison de la Croisée avec 50 à 80 places supplémentaires. Dans un contexte de surpopulation chronique, c'est la fourchette haute qui a finalement été retenue. Le projet de décret présenté au Grand Conseil prévoit 81 places additionnelles, destinées uniquement à la détention provisoire. Elles s'inséreront dans une double annexe dont la mise en service est prévue dès le printemps 2013. Trente-sept nouveaux postes seront créés pour cette structure, dont 26 postes de surveillants.

Le parlement devra se prononcer sur un crédit d'investissement de 9,5 millions. L'enveloppe comprend 5,5 millions pour la construction de deux bâtiments en préfabriqué de deux étages. Ils seront reliés par des passerelles à l'unité des détentions provisoires existante. Au total, cinquante cellules doubles de 12 m2 seront aménagées.

Les aménagements extérieurs représentent 1,5 million. Dans un premier temps, une enceinte provisoire devra être érigée autour de la zone de chantier, située à l'intérieur du périmètre de la prison. Le dispositif sera constitué d'une grille métallique de 6 mètres, renforcée par des panneaux et placée sous surveillance vidéo. La deuxième étape consistera à prolonger le mur d'enceinte en dur et à modifier le tracé des chemins de rondes. Près de 700 000 francs sont en outre prévus pour la surveillance du site le temps des travaux.

L'enveloppe se révèle bien supérieure à celle annoncée lors de la présentation du projet. Béatrice Métraux l'avait alors évaluée entre 5 et 7 millions. «Je parlais seulement du coût des cellules modulaires. Je n'avais pas pris en compte les équipements d'exploitation, ni les aménagements extérieurs, ni les frais de sécurisation plus élevés», explique la conseillère d'Etat chargée du pénitencier. A noter encore que dans les charges de fonctionnement, l'engagement de 37 employés est chiffré à 3,9 millions.

Ce nouveau quartier cellulaire viendra soulager une prison dont le taux d'occupation est de 140%. Ce printemps, 23 places supplémentaires avaient été aménagées à la Croisée. Les conditions d'incarcération n'en demeurent pas moins spartiates, certains détenus dormant sur des matelas à même le sol. La saturation des établissements de détention provisoire a aussi eu pour effet d'engorger la zone carcérale de la police cantonale et l'Hôtel de police de Lausanne. A tel point que la détention dans ces lieux se prolonge «bien au-delà» des 48 heures autorisées par la loi. Depuis ce printemps, ces dépassements étaient ponctuels. Mais, comme le reconnaît le Conseil d'Etat, la situation s'est établie «de manière permanente depuis mi-juillet». Actuellement, la moyenne des détenus maintenus en zone carcérale se situe «entre 13 et 17», indique Béatrice Métraux.



Béatrice Métraux, en charge du Service pénitentiaire du canton de Vaud. KEYSTONE.